

caluire-et-cuire - urbanisme Bissardon : des habitants vent debout contre le programme rue de l'Orangerie

L'association de défense du quartier considère qu'il pose de sérieux problèmes de circulation et de voirie. Ses adhérents s'organisent.



Après l'assemblée générale, les habitants ont pu consulter les documents du permis de construire.
Photo Emmanuelle BABE Un visuel du programme. Illustrateur : Laurent BONNET



Un visuel du programme. Illustrateur : Laurent BONNET Le 10 rue de l'orangerie devrait accueillir 35 nouveaux logements. Projet actuellement en cours d'instruction. Illustrateur : Laurent Bonnet

L'issue d'un recours en annulation devant le tribunal administratif se profile de plus en plus sérieusement pour le permis de construire du programme immobilier qu'entreprind de construire le promoteur Kaufman & Broad, au n° 10 rue de l'Orangerie.

Le sujet était le principal point à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire qu'a tenue, mardi 20 février, l'association de défense du quartier de Bissardon (ADQB). C'est elle qui a formulé, en novembre 2017, un premier recours gracieux auprès du maire de Caluire, après que la Ville a délivré le permis de construire mi-septembre. Un recours qui a été rejeté le 4 janvier dernier. L'association a désormais jusqu'au 5 mars pour formuler un second recours, devant le tribunal administratif cette fois-ci. Sa décision n'a pas encore été prise, mais le mécontentement est réel à l'égard d'un projet « qui crée un vrai problème de voirie dans le quartier », s'inquiète Chantal Fauvel, présidente de l'ADQB.

Plusieurs points (5 au total) de ce projet de construction de 35 logements (lire par ailleurs) sont dans la ligne de mire de l'association. Ils portent sur son insertion dans le site, les distances réglementaires entre chaque bâtiment, leur hauteur... Il en est un qui inquiète particulièrement les riverains et a été le principal sujet des échanges : le stationnement des futurs résidents... et ses conséquences sur la circulation dans le quartier.

35 logements, 80 places !

Sur le papier, le permis de construire prévoit pas moins de... 81 places de stationnement en sous-sol. Une offre grand luxe pour 35 logements ! Le PLU ne prévoit en effet qu'une place et

demie par logement dans les programmes neufs. La générosité de Kaufman & Broad s'explique par le fait que Bissardon, où le stationnement payant sera déployé le 1er mars, est une zone très tendue. L'objectif, partagé par la Ville – qui aurait exercé une amicale pression sur le promoteur – étant de ne pas en rajouter. Pour les riverains, le problème réside dans les sorties des deux niveaux de stationnement, situées rues de Verdun et montée des Lilas. La première est particulièrement visée. « Sur cette voie unique à double sens, on ne peut sortir du garage tel qu'il est positionné sans foncer dans les voitures stationnées en face », résume Daniel Bailly, membre du conseil d'administration, qui déplore un plan de situation tracé « sans voie de circulation, alors que c'est le nœud du problème ». Pour que les voitures passent, la solution serait de supprimer des places de stationnement en surface. Inconcevable pour l'association, qui propose une sortie unique, montée des Lilas. Ce qui induirait de baisser de moitié le nombre de places du programme. Complicé...

Ce point a été discuté lors d'une rencontre avec Kaufman & Broad, sur le terrain, il y a une semaine. Sans résultat, apparemment. Le promoteur aurait par ailleurs souligné le fait que le nombre important de places en sous-sol permettrait à des habitants du quartier d'en profiter. Soit environ 30 places, selon lui ; plutôt une douzaine, répond l'ADQB, sceptique. Certains habitants, cependant, ne jugent pas la proposition totalement loufoque et se sont déclarés prêts à y réfléchir sérieusement.

« Ces voitures vont arriver dans le quartier ; à eux de trouver les solutions techniques pour ne pas créer de situation accidentogène. Nous sommes déterminés », a conclu Chantal Fauvel. Reste à savoir si, d'ici au 5 mars, cette détermination conduira ou non l'association au tribunal.

Repère

Le programme

Sur le terrain des sœurs de Saint-Joseph de Lyon, à l'angle des rues de l'Orangerie et de Verdun, il prévoit 35 logements, dont 10 sociaux, répartis dans trois bâtiments. Dans le bâtiment des sœurs, doivent être aménagés quelques logements.

Emmanuelle Babe